

**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SÉANCE DU 5 FEVRIER 2020**

L'An Deux Mille vingt, le cinq février à vingt heures trente minutes

**LE CONSEIL MUNICIPAL DE BOISME**

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Yves MORIN, Maire.

Date de convocation : 29 janvier 2020

**PRESENTS: MORIN Y. - DIGUET E. - GINGREAU R. - HAY J. - BERTHELOT M-C. - BATISTA DA CUNHA H. - ENDUIT C. - CESBRON R. - LECOMTE C. - DAILLÈRE F. - VUILLEMIN M. (Arrivé à 20 h 57min)**

**ABSENTS EXCUSÉS: MARTIN-JOVE O. - BOUTET JH. – WILLOCOQ A. - GAUTHIER P.**

**Procuration de M. Patrice GAUTHIER à M. Eric DIGUET.**

Madame Catherine LECOMTE a été élue secrétaire de séance.

Le compte-rendu du 15 janvier 2020 est approuvé.

**ORDRE DU JOUR :**

**1. AVENANT N°3 LOT N°7 MENUISERIES INTERIEURES – SARL EPRON Matthieu CM20200205-001**

Monsieur le Maire explique qu'au cours des travaux, il a été décidé de faire certaines modifications notamment création d'une façade bois pour le local boulangerie.

Une plus-value de 542.00 € HT est constatée sur le marché initial.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et vote à l'unanimité, accepte cet avenant n°3 plus-value pour le lot n°7 Menuiseries intérieures pour un montant de 542.00 € HT et donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour la mise en application de cette décision.

**2. SUBVENTIONS 2020 CM20200205-002**

Suite aux différentes demandes de subventions présentées par des établissements professionnels ou spécialisés du secondaire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accorde les subventions suivantes :

<b>NOM DE L'ORGANISME</b>	<b>Montant Attribué</b>
<b>Chambre des Métiers de la Vienne</b>	<b>1 jeune x 15 € = 15.00 €</b>
<b>MFR Mauléon</b>	<b>3 jeunes x 15 € = 45.00 €</b>
<b>MFR de Bressuire</b>	<b>4 jeunes x 15 € = 60.00 €</b>
<b>MFR de Secondigny</b>	<b>1 jeune x 15 € = 15.00 €</b>
<b>MFR de Moncoutant</b>	<b>2 jeunes x 15 € = 30.00 €</b>
<b>Lycée pro Val de L'Ouin MAULEON</b>	<b>1 jeune x 15 € = 15.00 €</b>
<b>TOTAL</b>	<b>180.00 €</b>

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et vote à l'unanimité, fixe la participation pour les établissements professionnels ou spécialisés du secondaire qui accueillent des jeunes de Boismé et qui présenteront une demande à 15 € par jeune pour l'année scolaire 2019/2020.

*Arrivée de M. Mickaël VUILLEMIN à 20 h 57 min.*

**3. SUBVENTION 2020 POUR L'APEB CM20200205-003**

Monsieur le Maire présente la demande de subvention de l'APEB pour 2020. Le courrier indique qu'aux dépenses habituelles, vont venir s'ajouter la découverte de nouveaux sports et des séances de yoga dans le cadre du projet d'école sur les thèmes du Sport et du bien-être ainsi qu'un voyage scolaire en Mai à Angers pour découvrir la Galerie Sonore.

L'an dernier, la commune de Boismé avait attribué une subvention de 2000 €uros.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et vote à l'unanimité, décide de renouveler l'attribution de la subvention habituelle pour 2000 €uros et d'ajouter une subvention à titre exceptionnel, cette année, de 500 €uros supplémentaires ce qui fait un montant total attribué en 2020 de 2 500 €uros. Le Conseil Municipal, donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour la mise en application de cette décision.

**4. RENOUELEMENT DE LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT CONCERNANT L'ACCUEIL DE LOISIRS – PERISCOLAIRE POUR LA PERIODE DU 1<sup>ER</sup> JANVIER AU 31 DECEMBRE 2020 CM20200205-004**

Monsieur le Maire explique qu'il faut renouveler la convention d'objectifs et de financement concernant l'accueil de loisirs – périscolaire dont la commune a la gestion pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2020.

Il est prévu que la MSA POITOU finance la prestation de service jusqu'au 31 décembre 2020. Son engagement pourra se poursuivre au-delà de l'année 2020 si les orientations de la future Convention d'Objectif et de Gestion Etat-CCMSA le prévoient.

L'objet de la présente convention est de définir et d'encadrer les modalités d'intervention et de versement des prestations de service au gestionnaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et vote à l'unanimité, accepte le renouvellement de cette convention du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2020 et donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour la signer.

**5. TOURS DE GARDE ELECTIONS MUNICIPALES DU 15 MARS 2020**

<b>8 h – 10h30</b>	<b>10h30 – 13h</b>	<b>13h – 15h30</b>	<b>15h30-18 h</b>
M. Ronan CESBRON Mme Catherine LECOMTE M. Eric DIGUET	Mme Marie-Claude BERTHELOT M. Julien HAY M. Patrice GAUTHIER	Mme Régine GINGREAU Mme Fanny DAILLÈRE M. Mickaël VUILLEMIN	Mme Hélène BATISTA DA CUNHA Mme Christine ENDUIT M. Yves MORIN

**QUESTIONS DIVERSES :**

- 1. EPICERIE :** la convention de mise à disposition du local a été signée avec l'épicrière.
- 2. FOUR DE LA SALLE POLYVALENTE :** il rouille à l'intérieur. Le fournisseur incrimine le produit. On attend la réponse du constructeur italien du four.

**3. ACHAT 3 FAITOUTS EN INOX POUR LA CANTINE CM20200205-005**

Madame Régine GINGREAU, adjointe à l'enfance, indique qu'il est nécessaire de remplacer les faitouts en alu de la cantine pour être en conformité avec les normes sanitaires.

Un devis a été sollicité auprès de l'entreprise Ouest Occasion et s'élève à 254.50 € HT pour 3 faitouts en inox avec couvercle.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et vote à l'unanimité, décide d'acheter ces 3 faitouts en inox avec couvercle auprès de Ouest Occasion pour un montant de 254.50 € HT soit 305.40 € TTC et donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour la mise en application de cette décision. Cette dépense sera passée en section d'investissement.

- 4. VÊTEMENTS DE TRAVAIL :** Plus-value de 99 € HT par rapport à la commande passée.
- 5. COMITE DES FÊTES :** L'assemblée Générale a lieu le vendredi 21 février 2020. Une soirée Saint-Patrick est organisée le Samedi 29 février 2020 à la Salle omnisports.
- 6. EGLISE :** Des rampes sont prévues. Le problème de l'eau qui rentre sera résolu prochainement.
- 7. Appel d'offres mutualisé :** un appel d'offres mutualisé a été réalisé pour les contrôles obligatoires des différentes salles de la commune et la mairie, pour le contrôle des aires de jeux et pour la maintenance et l'achat des défibrillateurs.

*Séance levée à 21 h 55 min*

**SIGNATURES**

*Le Maire,  
Yves MORIN*

*La Secrétaire,  
Catherine LECOMTE*

<i>Patrice GAUTHIER</i>	<i>Eric DIGUET</i>	<i>Régine GINGREAU</i>
<i>Procuration à M. Eric DIGUET Absent excusé</i>		
<i>Marie-Claude BERTHELOT</i>	<i>Christine ENDUIT</i>	<i>Jean-Hugues BOUTET</i>
		<i>Absent excusé</i>
<i>Mickaël VUILLEMIN</i>	<i>Olivier MARTIN-JOVÉ</i>	<i>Hélène BATISTA DA CUNHA</i>
	<i>Absent excusé</i>	
<i>Julien HAY</i>	<i>Fanny DAILLÈRE</i>	<i>Ronan CESBRON</i>
<i>Amandine WILLOCQ</i>	<i>Catherine LECOMTE</i>	<i>Yves MORIN</i>
<i>Absente excusée</i>		